



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE MÉTÉO

à Mont-de-Marsan, le 21 octobre 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) pour le phénomène « pluie-inondation »

Destinataires :

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE à enjeux de sécurité** pour le phénomène **pluie-inondation** pour l'ensemble des communes du département.

**Période : mardi 21 octobre 2025 à compter de 20h00 au mercredi 22 octobre 2025
18h00**

Commentaire :

Une perturbation arrivant par la façade atlantique en soirée de mardi balayera la région mercredi, entraînant des pluies parfois fortes du nord des Landes et du sud de la Gironde jusqu'à la Corrèze. Cet épisode peut s'accompagner de révisions de cumuls atteignant :

- Localement 50 à 80 mm sur 24h ;
- 20 à 30 mm en une heure, avec des intensités horaires temporairement plus élevées.

Les zones les plus exposées se situent à la jonction des départements 24, 33, 40 et 47. L'axe pluvieux pourrait légèrement évoluer vers le nord ou le sud. Les secteurs périphériques pourraient tout de même recevoir 30 à 50 mm. En soirée de mercredi, les pluies se décaleront vers l'est en perdant en intensité. Un faible risque de phénomènes tourbillonnaires et d'orages est signalé.

Consignes de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.

Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage.

Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.

J'évite de me déplacer.

Je surveille la montée des eaux.

Je ne descends pas dans les sous-sols.

Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

signé

Arnaud BOURDA